



Doc. 12768

20 octobre 2011

Les autorités estoniennes et le rassemblement annuel des vétérans de la «Waffen SS» d'Estonie et d'autres pays européens

Question écrite n° 605 au Comité des Ministres

de M. Grigore PETRENCU, République de Moldova, Groupe pour la gauche unitaire européenne

Le 30 août 2011, j'ai pris part au nom du Parti de la gauche européenne à la manifestation antifasciste de Sinimae (Estonie), organisée par le mouvement international «World without nazism» et par certains mouvements et militants antifascistes estoniens.

Cette manifestation était organisée contre le rassemblement annuel des vétérans de la «Waffen SS» d'Estonie et d'autres pays européens, un rassemblement organisé aussi avec «l'Union des combattants de la liberté», une ONG financée par les autorités estoniennes (le ministère de la Défense), pour rendre hommage aux vétérans SS, en les présentant comme des héros et des combattants de la liberté. Le lieu de ce rassemblement n'était pas choisi au hasard: 67 ans plus tôt, en 1944, Sinimae fut le théâtre d'une bataille qui opposa les forces alliées à l'Allemagne nazie et l'armée soviétique et fit plus de 100 000 morts en quelques jours dans les deux camps.

J'ai pu me rendre à la manifestation antifasciste et j'ai pu constater que ce rassemblement ne comptait pas seulement des vétérans SS estoniens; mais aussi d'autres de Belgique, d'Allemagne, de Hollande et de Lettonie et certains d'entre eux portaient un uniforme, des insignes nazis et les étendards de leurs divisions et légions. Certains anciens ou actuels parlementaires membres des partis au pouvoir étaient présents et l'un d'eux, dans le discours qu'il a prononcé publiquement, a promis au nom du ministre de la Défense, M. Mart Laar, que ces vétérans jouiraient jusqu'à l'année prochaine d'un statut officiel de «combattants de la liberté».

A ce jour, aucun organe du Conseil de l'Europe n'a pas pris position sur la question de la glorification des criminels néonazis dans un Etat membre du Conseil de l'Europe, ni sur le fait que de tels rassemblements soient autorisés et financés par les autorités estoniennes et le ministère de la Défense.

M. Petrencu,

demande au Comité des Ministres:

- Dans quelle mesure les actes des autorités estoniennes sont-ils conformes aux normes du Conseil de l'Europe?
- Quelles mesures le Comité des Ministres entend-il prendre pour éviter à l'avenir la tenue de ces rassemblements néonazis et la glorification de criminels néonazis dans un Etat membre du Conseil de l'Europe?

